

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

AMENDEMENT

N ° DN52

présenté par
M. Becht et M. Gassilloud

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 283,

Insérer l'alinéa suivant :

« Parallèlement, une attention particulière sera portée aux capacités de résilience et de fonctionnement « en mode dégradé » des équipements modernes dont les capacités opérationnelles reposent largement sur des systèmes d'information et de communication. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ressort des travaux de la mission d'information sur les enjeux de la numérisation des armées que la modernisation des équipements va de pair avec un recours accru aux technologies numériques, aux systèmes d'information et aux transmissions, mais que cet accroissement de la « surface d'exposition numérique » de nos systèmes d'armes a pour corolaire une vulnérabilité accrue aux pannes, aux brouillages, voire aux attaques numériques. Une réflexion sur la résilience de nos systèmes d'armes et leur fonctionnement « en mode dégradé » est donc nécessaire, et il est utile que le rapport annexé en fasse mention.